

SST Initiale

La formation Sauveteur Secouriste du Travail est une opportunité d'apprendre à créer un environnement de travail plus sûr et plus sain pour tous.

Après avoir complété cette formation, vous apporterez des solutions constructives pour améliorer la sécurité au travail. Vous serez capable d'agir rapidement et efficacement en cas d'urgence, une compétence inestimable qui peut littéralement sauver des vies.

Vous contribuerez à créer un milieu de travail où chacun peut travailler en toute confiance, sachant que sa santé et sa sécurité sont une priorité.

Vous répondrez également à l'obligation de l'Article R4224-15 et R4224-16 du Code du Travail : une formation ayant pour objet de préparer le salarié sur la conduite à tenir lorsqu'une personne est victime d'un accident ou d'un problème de santé grave pour assurer son maintient en attendant les secours.

Durée: 14.00 heures (2.00 jours)

Profils des apprenants

- Toute personne volontaire, dont le rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise
- Pour les personnes handicapé, merci de nous contacter en amont afin de discuter des modalités

Prérequis

- Aucun

Effectif

Minimum 4 apprenant(s)

Maximum 10 apprenants

Accessibilité et délais d'accès

Accessible aux personnes en situation de handicap, nous contacter pour les modalités.

3 semaines

Qualité et indicateurs de résultats

Se référer aux grilles de certifications INRS

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours
- Savoir qui est comment alerter dans ou à l'extérieur de l'entreprise
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et contribuer à la mise en oeuvre d'actions de prévention

Contenu de la formation

- Présentation
 - Objectif Global de la formation
 - Sauveteur Secouriste du Travail (rôle et responsabilités)
- Cadre juridique
 - Identifier le cadre juridique du rôle du SST
 - Connaitre les différentes obligations (code pénal, code civil, code du travail)
 - Délimiter le champ d'intervention du SST
- De protéger à prévenir
 - Recherche des dangers persistant pour protéger.
 - Supprimer ou faire supprimer des dangers dans la limite de son champ de compétence et dans le respect de l'organisation de l'entreprise.
- L'alerte
 - Qui alerter ?
 - Comment alerter ?
- Examiner
 - Saigne-t-elle abondamment ?
 - S'étouffe-t-elle ?
 - Répond-t-elle ?
 - Respire-t-elle ?
- Secourir
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint de brûlures
 - La victime se plaint de douleurs empêchant certains mouvements
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime se plaint de malaise
 - La victime ne répond pas mais respire
 - La victime ne répond pas et ne respire pas

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

Formateur certifié et titulaire d'un certificat de formateur SST

Moyens pédagogiques et techniques

- - Formation en salle, animée par un formateur qualifié titulaire d'un certificat de formateur SST - Ordinateur portable et vidéoprojecteur - Écran de projection et paperboard - Support de formation PowerPoint - Plan d'intervention SST magnétique - Tapis de sol - 3 mannequins : adulte, enfant, nourrisson - Feuille individuelle pour l'exercice du "bouche-à-bouche" ou à défaut des feuilles de protection conçue à cet effet. - DAE : Défibrillateur Automatique Externe - Couverture de survie - Trousse de secours - Caisse à outils et objets dangereux fictifs (scie, couteau, cutter...) - Téléphone portable fictif - Mallette de maquillage (simulation de plaie, de saignements...)

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- - Les critères d'évaluation sont définis par l'INRS dans des "grilles de certification des compétences du SST". - Epreuve certificative par mise en situation - Un certificat de SST est délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur. - Seuls les candidats ayant suivi l'intégralité de la formation sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnues au titre de SST. - Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitude physique, l'ensemble des compétences attendues, il se verra délivrer une attestation de suivi de formation.

FJ2L Group

23 bis rue du docteur pierre teurlay
33910 SAINT DENIS DE PILE
Email : julie.mamouret@fjprevention.fr
Tel : +33675187976

